

Ecrit par le 20 mai 2025

La Région Sud accorde 277 000€ pour le Groupe d'Action Local Ventoux

Le 6 février 2020, la Région Sud a accordé une dotation complémentaire de 277 000 € de fonds Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) pour le Gal Ventoux* (Groupe d'action local), en le rendant opérationnel dans les meilleurs délais.

Appels à projet

Des nouveaux appels à projet disponibles dès le 12 juin prochain, vont constituer un outil de relance pour le territoire, soutenir les producteurs et artisans locaux en valorisant les circuits courts et en utilisant les initiatives citoyennes mises en place dans le cadre du confinement (livraison, offres groupées, paniers de produits locaux).

Groupe d'action local

Le groupe d'action local (Gal)* est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader. Les fonds Leader sont distribués au niveau du Gal qui regroupe, plus précisément, des élus locaux et des représentants d'établissements publics, des entreprises, des chambres consulaires ou des associations.

Rendez-vous le 12 juin

Associations, collectivités locales, agriculteurs, entrepreneurs en lien avec les productions locales, le tourisme, la transition énergétique, **Rendez-vous vendredi 12 juin** sur [le site du SMAEMV](#) pour déposer vos projets, ces Appels à projets seront ouverts tout l'été pour une **clôture fin août**. Ils permettront d'accompagner les actions à mener à partir d'octobre sur le périmètre du futur Parc naturel régional du Mont-Ventoux (et aussi au-delà pour les territoires des EPCI -établissements publics de coopération intercommunale-concernés).

Déposer son projet

C'est Muriel Roubaud (muriel.roubaud@smaemv.fr) qu'il faut contacter pour lancer un projet ou la gestionnaire Camille Vallée (camille.vallee@smaemv.fr) pour s'informer sur les procédures Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) et faciliter la demande de subvention au titre de ce programme porté par le [SMAEMV-porteur du projet de Parc Naturel régional du Ventoux](#). Les chargés de mission du parc accompagnent également les actions collectives ou individuelles s'inscrivant dans la charte.